

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



FORMATION semestrialisée

En alternance sur 2 ans



DATE, DURÉE ET LIEU

- **Dates** : septembre 2027 à juin 2029
- **Durée** : 20 à 21 semaines / an
soit 1 400 h à la MFR
- **Statut** : apprenti(e) ou stagiaire
- **Lieu** :

MFREO du Sénonais,
24 Rue HAUTE
89100 GRON

<http://www.mfrgron.fr>

<https://www.facebook.com/mfrgron>

PUBLIC CONCERNÉ, NOMBRE

- Jeunes âgé(e)s de 16 à 29 ans .
- Accessibilité au public en situation de handicap
après étude du projet personnel avec notre référent
handicap pour définir les modalités d'accueil
- Effectif : 6 à 20 participants

FRAIS DE FORMATION

AUCUN pour les apprentis

NOUS CONSULTER pour les stagiaires
(voir site internet)

RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT

Responsable de l'action : M.Claude CHRETIEN
mfr.gron@mfr.asso.fr
03 86 64 82 82

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

La formation est sous le contrôle d'un formateur
formé à la pédagogie de l'alternance utilisant des
outils de suivi de la formation des stagiaires
(émargement, attestation,...).

Le moniteur responsable de l'action sera en charge
du suivi et de l'évaluation de l'action (test, bilan,
entretien, E.C.C.F...).

Certificateur : ministère de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire soit : d'un BTA, d'un Bac Professionnel, d'un Bac Général ou
technologique.
- inscription sur le portail «Parcoursup»

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le secteur de l'aménagement paysager contribue à l'amélioration du cadre de vie et de
l'environnement tout en générant du lien social à travers les espaces publics et privés
qu'il aménage et entretient.

OBJECTIFS

Le BTSA Aménagements Paysagers permet aux diplômés de prendre en charge
l'ensemble des tâches allant de la conception de projets au chiffrage, la réalisation et
l'entretien des travaux. A l'issue de la formation, ils peuvent entrer dans la vie active ou
poursuivre ses études.

CONTENU

SCapacités du domaine du tronc commun :

- C 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- C 2 : Construire son projet personnel et professionnel
- M 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés

Capacités du domaine professionnel :

- M 4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- M 5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition
écologique
- M 6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- M 7 : Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- M 8 : Elaborer un projet d'aménagement paysagers

• Formation en milieu professionnel

• sorties pédagogiques : jardins, chantiers, salons professionnels, services espaces
verts de collectivité, fournisseurs...

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Utilisation de l'alternance avec des périodes en entreprise et en centre de formation
permettant l'acquisition de savoir et de maîtrise professionnelle adaptées .
- La formation est semestrialisée et validée par des évaluations certificatives en cours
de formation (ECCF) sur les 2 années de formation
- Equipe pédagogique professionnelle et disponible
- Voyage d'études

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS

- Certificats de spécialisation
- Licence professionnelle
- Ecoles supérieures (concepteur paysagiste ou ingénieur paysagiste)
- Chef d'équipes, chef de chantiers, agent de maîtrise, conducteur de travaux espaces
verts, responsable de travaux espaces verts en entreprise privée et en collectivité
- Technicien supérieur en bureau d'études
- Chef d'entreprise

Complément d'information :

- RNCP : 38349 - décret n°2020-687 du 4 juin 2020 (JO le 06/06/2020)
- code certif info 81408
- code Rome A1203
- <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>